NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/4328
27 mai 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SA 863ème SEANCE, LE 27 MAI 1960

Le Conseil de sécurité,

Soucieux de la responsabilité qui lui incombe pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Notant avec regret que les espoirs que le monde avait mis dans le succès d'une réunion des chefs de gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'ont pas été comblés,

Considérant que l'opinion publique mondiale en a conçu beaucoup de déception et d'inquiétude,

Considérant aussi que la situation qui en résulte peut entraîner un accroissement des tensions internationales de nature à mettre en péril la paix et la sécurité,

Convaincu de la nécessité de ne négliger aucun effort pour restaurer et renforcer la bonne volonté et la confiance internationales fondées sur les principes établis du droit international,

Spécialement conscient du danger croissant que représente la continuation de la course aux armements,

1. Recommande aux gouvernements intéressés de chercher des solutions aux problèmes internationaux existants par voie de négociation ou par d'autres moyens pacifiques conformément à la Charte des Nations Unies;

2. Fait appel à tous les gouvernements membres pour qu'ils s'abstiennent de recourir à l'emploi ou à la menace de la force dans leurs relations internationales, qu'ils respectent mutuellement leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance politique, et qu'ils s'abstiennent de tout acte qui pourrait accroître les tensions;

3. Invite les gouvernements intéressés à poursuivre leurs efforts en vue d'une solution constructive de la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace conformément à la résolution 1378 (XIV) de l'Assemblée générale et de la discontinuation de tous les essais d'armes nucléaires dans le cadre d'un système de contrôle international approprié ainsi que leurs négociations sur les mesures visant à prévenir les attaques par surprise, y compris les mesures techniques, comme l'Assemblée générale l'a recommandé;

4. Prie instamment les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de reprendre aussitôt que possible leurs discussions et de tirer parti de l'assistance que le Conseil de sécurité et d'autres organes appropriés des Nations Unies peuvent être en mesure de prêter à cette fin.